

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE POUR 2020

7 Finances 7.1.2 Délibérations liées au Budget

Introduction

L'intérêt du débat d'orientation budgétaire consiste à prendre du recul au regard du **contexte national** et des perspectives tracées par le gouvernement au travers du budget national et au regard du **contexte local** et des objectifs que s'est assignés la municipalité, qui se traduisent par des orientations budgétaires.

En termes de **recettes budgétaires**, la poursuite des réductions de dotations de l'État, qui sont effectives depuis 2014, a cessé, mais l'écart par rapport au passé subsiste. La définition du mécanisme qui va compenser la suppression progressive de la taxe d'habitation a été précisée et le nouveau mécanisme devrait entrer en vigueur en 2020 et monter en régime jusqu'à la disparition totale de cette taxe pour tous les contribuables, en 2023. Il convient cependant de rester très attentif aux conséquences de cette nouvelle procédure, car il a été annoncé par la DGFiP une incidence sur la dotation de commune rurale.

Les **dépenses du budget de fonctionnement**, (+2%) qui ont pu être contenues sur les exercices passés resteront encore largement consacrées au poste des dépenses de personnel, mais la part relative de ces dernières, en augmentation de seulement 1%, devrait continuer de diminuer doucement (56% en 2020, contre plus de 60% antérieurement).

L'augmentation sensible de la capacité d'autofinancement, sur les dernières années et encore en 2020, témoigne des effets bénéfiques d'une gestion rigoureuse et constante.

Les **projets d'investissement** se réalisent, conformément aux attentes et l'année 2020 verra la poursuite de l'effort, avec notamment l'accomplissement de la réorganisation du centre-ville, la mise en place d'une maison des médecins au sein de la commune, et l'engagement du début des travaux pour l'édification de la médiathèque.

Ces investissements correspondent à une gestion à la fois coordonnée et prospective de la commune, de façon à prévoir l'avenir et répondre aux réels besoins des Thorois. Un juste équilibre doit être réalisée entre la satisfaction des besoins culturels, sportifs et les aménagements structurants.

Cette politique d'investissement ambitieuse, qui rattrape petit à petit les retards pris dans le passé, génère un besoin de financement significatif, légèrement supérieur à celui de 2019. A terme, il faudra sans doute arbitrer et rester très attentif à la remontée possible des taux d'intérêts.

xxx

Contexte national : la limitation des dépenses de fonctionnement locales, et la réduction du besoin de financement, deux objectifs inscrits dans la Loi de Programmation des Finances Publiques, promulguée le 22 janvier 2018. La loi fixe les orientations budgétaires pour les années de 2018 à 2022.

Les principaux chiffres macroéconomiques prévisionnels pour la France figurent dans le projet de loi de finances, en cours d'examen par les deux chambres.

Le dossier de Presse présentant le Projet de Loi de Finances pour 2020 a pour titre : « Baisser les impôts, préparer l'avenir ». CF. www.performance-publique.budget.gouv.fr

L'une des dispositions essentielles de ce projet de loi de finances pour les communes est la mise en œuvre de la réforme de la taxe d'habitation et de son dispositif de compensation. Pour 2020, la disparition de la Taxe d'Habitation (TH) est compensée par l'Etat au niveau des taux de 2017. A partir de 2021, la TH sera remplacée par la part de foncier bâti perçue aujourd'hui par le Département. Celle-ci sera complétée par une compensation de l'Etat, lorsque la part du département ne couvre pas la totalité du manque de recettes lié à la suppression de la TH, ce qui est, à priori, le cas du Thor (pour 807 000 euros). C'est à partir de 2021 et 2022 qu'une attention forte devra être portée sur la totale compensation annoncée.

La croissance économique potentielle pour 2019 est estimée à 1,4% et à 1,3% en 2020, pour une croissance dans la zone euro de 1,2% pour les deux années.

L'**inflation** diminuerait en 2019 (+1,2%) après une année 2018 marquée par la hausse des cours du pétrole (+1,8%). Elle serait stable en 2020 à +1,2%.

La LPPF fixe les modalités de **participation des collectivités locales au redressement des comptes publics**.

Pour les collectivités territoriales de plus de 3 500 habitants, les dépenses de fonctionnement et le besoin de financement doivent être en cohérence avec la trajectoire nationale d'évolution annuelle des dépenses locales de fonctionnement (+1,4%) et de réduction annuelle du besoin de financement

Contexte local

1- Les grandes orientations budgétaires

Elles découlent de la double volonté de maîtriser la gestion courante en dégagant un excédent des recettes sur les dépenses et de poursuivre une politique d'investissement ambitieuse. Cette politique a été appliquée méthodiquement depuis 2014 et a permis de dégager des excédents significatifs, mis au profit de l'investissement. Elle a permis d'autre part de restaurer la confiance des banques envers la commune, mettant celle-ci en position de négociier des taux d'intérêts très bas.

Les orientations choisies en termes de recettes :

a) Fiscalité : Maintien des taux des impôts locaux.

L'augmentation unique depuis 6 ans, intervenue en 2017, et répondant aux baisses des dotations de l'Etat, sera suffisante. La commune bénéficie de bases dynamiques dont l'évolution est prévue à 2% par rapport aux bases notifiées en 2019.

b) Les concours financiers de l'Etat : difficile prévision. Stabilité retenue pour le budget

Le projet de loi de finances pour 2020 prévoit une stabilité des concours financiers de l'Etat aux collectivités. Toutefois, à l'intérieur de ces différents concours certains sont en augmentation et d'autres servent de variables d'ajustement.

La dotation forfaitaire des communes est une de ces variables d'ajustement.

Pour la préparation budgétaire 2020, l'hypothèse d'une stabilité des concours de l'Etat a été retenue.

c) Emprunt et endettement : pour répondre au besoin de financement des investissements, la commune profite de l'opportunité des taux d'intérêts très faibles, de son excellente santé financière, grâce au maintien d'un endettement raisonnable.

d) Subventions : maximiser l'apport de nos différents partenaires : Etat, Communauté de communes, Département, Région, Caisse d'allocations familiales, Direction Régionale de l'Action Culturelle, Fédérations sportives. Les partenaires sont associés dès le démarrage des projets afin de répondre au mieux aux critères de financement qu'ils demandent.

Les priorités pour 2020

e) Développer les logements sociaux afin de poursuivre la réduction de l'écart avec le taux réglementaire de 25%. Les réalisations concrètes depuis 2014, après une longue période de disette totale en matière de logements sociaux, et les projets déjà lancés, éloignent le spectre d'une hausse des pénalités Loi SRU. Par ailleurs, l'appui aux structures de logements locatifs sociaux diminue la pénalité appliquée par l'Etat. En effet, toute dépense réalisée dans ce domaine vient en déduction du prélèvement deux ans après.

f) Maintenir une politique active de gestion du patrimoine de la commune

Ne pas hésiter à céder des propriétés pour financer les acquisitions nécessaires.

Par exemple en 2020, il est prévu la vente de la partie communale des anciens foyers logements et par ailleurs la cession d'un terrain pour y installer une maison de retraite privée et de logements sociaux. Cette cession permettra de financer intégralement la réalisation d'un parking et d'un nouveau boulodrome.

g) maintenir un équilibre envers la culture et le sport

La réalisation de la médiathèque permettra de rénover la maison Saint Roch, projet attendu par les Thorois depuis de trop nombreuses années et qui correspond à une réelle attente. A ce jour, aucun espace culturel communal n'existe pour une population de 9 000 habitants.

Par ailleurs, pour accompagner la croissance des associations sportives, il est programmé la construction de deux courts de tennis couverts, qui, une fois en œuvre, viendront décongestionner le gymnase saturé, au profit des autres associations. La construction d'une halle sportive sera étudiée pour une réalisation en 2021.

h) Poursuivre la politique sociale de soutien aux plus démunis et aux personnes dans le besoin par l'intermédiaire du CCAS et des associations compétentes.

Une attention particulière sera apportée pour répondre aux demandes croissantes des plus faibles, et notamment auprès des personnes âgées. Les nouveaux locaux du CCAS permettent de mieux répondre aux nouveaux besoins.

i) Renforcer les actions d'embellissement de la ville (espaces verts) et de soutien à la biodiversité et affirmer un souci de s'insérer dans la promotion de la transition énergétique et la défense de l'environnement et du développement durable.

Une attention particulière sera portée afin d'obtenir la troisième fleur et le déploiement du PLU, révisé, restera très attentif au respect des critères qui y ont été inscrits et ont permis à la commune d'être distinguée par la Région en matière de Biodiversité.

L'installation, place du Chasselas, de 4 postes de recharge pour les véhicules électriques n'est qu'un premier pas symbolique, qui devra être déployé.

Les réalisations des travaux coeur de ville, les investissements en termes de végétalisation et de plantations d'arbres au centre-ville, et une gestion plus cohérente des circulations automobiles participeront activement à la défense de l'environnement. La prochaine étape à programmer en 2021 et suivantes sera celle de la création de pistes cyclables.

Enfin, le schéma directeur de traitement des eaux pluviales réalisé en 2019 et sa mise en œuvre permettront de mieux appréhender cette gestion dans le cadre de la défense de l'environnement.

2) L'Evolution des dépenses de fonctionnement

Des dépenses maîtrisées avec une évolution globale d'environ 2%. Cf. graphique annexe n°1

Les charges à caractère général connaissent une évolution d'environ 5%, liée aux énergies, à l'eau et à l'organisation d'évènements particuliers comme le recensement ou les élections. Le niveau des services au public est maintenu avec une capacité d'accueil maximale sur le Bourdis et le maintien des différentes animations et festivités.

Les charges de personnel restent stables encore en 2019 avec une évolution d'environ 1%. La contribution pour la réalisation de logements sociaux sera en augmentation de 50 000€ par rapport à 2019.

Les subventions aux associations sont maintenues voir augmentées dans le secteur du sport et de la jeunesse. La contribution à l'école de musique est également en augmentation suite à la croissance du nombre d'élèves démontrant la très bonne attractivité de cette école.

La subvention au CCAS est maintenue au niveau de 2019. La mutualisation des services, qui avec le recul a eu des résultats très positifs en termes d'efficacité et leur modernisation se poursuit avec l'intégration d'un nouveau logiciel de gestion des aides à domicile.

Les charges financières restent stables grâce aux très bonnes conditions de taux lors des contrats de prêts négociés récemment.

3) Investissement et besoin de financement : Politique ambitieuse et dynamique et besoin de financement important

3a) L'Evolution des dépenses d'investissement

Le niveau d'investissement est significatif avec la poursuite des projets engagés précédemment, la réalisation de nouveaux projets et le lancement des études pour la réalisation de futurs projets.

Le projet d'investissement **le plus significatif** reste le réaménagement du **Cœur de ville**. Ce projet débuté en 2019 se déroulera sur plusieurs exercices. En effet, il s'agit de rénover entièrement le centre-ville, de la rue de la République en passant par les places longeant la Sorgue. Ce projet s'accompagne également d'une réflexion complète sur le stationnement en ville et aux alentours avec les premiers éléments pour la réalisation de 3 parking donnant accès au centre du village.

Par ailleurs, la municipalité poursuit son engagement pour le maintien en état et la **rénovation de son patrimoine bâti** avec le lancement des études pour la réfection des façades les plus abîmées de l'Eglise.

L'étude pour la création de **la médiathèque** se poursuit également avec l'inscription des crédits nécessaires à la sélection d'un architecte. Cette étape sera précédée de la rédaction du projet culturel de cet équipement.

Au niveau **sportif**, la commune prévoit, comme décrit plus haut, de construire 2 courts de tennis couverts et d'étudier la construction d'une nouvelle halle sportive pour décharger le gymnase et offrir plus de créneaux aux associations sportives.

En 2020, plusieurs projets de **réalisation de logements sociaux** devraient être engagés. La commune soutiendra ces projets. Les dépenses réalisées dans ce domaine viendront en diminution du prélèvement 2022 et favoriseront la diminution de notre pénalité.

3b) Epargne, besoin de financement et endettement *cf. graphique annexe 2 et 3*

Le besoin de financement et le niveau d'endettement

L'ambition des projets d'investissement entraîne pour 2020 un besoin de financement important. Mais celui-ci sera revu avec les résultats de l'exercice 2019, que l'on peut supposer, à date, de positifs dans la lignée des résultats des années précédentes.

L'emprunt budgétaire à ce stade devrait être au même niveau que celui du budget primitif 2019 soit environ 3,5 millions. Ce qui porterait le capital restant dû à 9 495 000€ fin 2020. L'endettement par habitant serait alors de 1 050€. La capacité de désendettement serait, elle, de 10 ans ce qui correspond à une gestion financière précautionneuse.

XXX

Conclusion :

- En prenant en compte la croissance de sa population, la commune respecte le plafond de progression des dépenses de fonctionnement indiqué par les pouvoirs publics.
- Les demandes en matière d'investissement restent fortes afin de rattraper le retard.
- Le besoin de financement ne peut donc être encore réduit, mais une inflexion est possible à terme,
- L'important est d'avoir des ambitions et de les gérer avec intelligence, discernement et réalisme.

Intervention de Mme AGOGUE :

Voilà un budget et un programme qui pêche cette année encore par trop d'optimisme et nous amène, à vous lire, vers un endettement bien supérieur à la strate des communes comparables.

L'opération COEUR DE VILLE n'en est qu'à son début et nous conduit vers de grosses dépenses et de gros emprunts et voilà que vous engagez, vous promettez, des équipements dont on a aucune idée s'ils sont en lien réel avec l'évolution attendue de la population, ou s'ils seraient prioritaires par rapport au développement de notre commune.

Par exemple vous avez fait établir une étude sur les besoins d'équipements sportifs par Monsieur PIASEKI, époux de votre colistière, mais vous ne voulez pas nous la communiquer afin de justifier vos dépenses en matière d'équipements sportifs, qui ont par ailleurs bénéficié de nombreux budgets durant tout le mandat. Mais aucun retour sur les résultats de cette étude.

Terrain de tennis couverts, boulodrome, médiathèque, façades de l'église, subventions aux associations maintenues ou en hausse pour le sport et la jeunesse, autant de dépenses ponctuelles mais pas d'informations préalables sur les réels besoins de notre collectivité et sur ses perspectives de développement.

Car si on tient compte d'une évolution de la population à 10 000 habitants avant 2025, ce sont également les coûts du service publiques dans sa globalité qu'il faut envisager, vous ne pourrez maintenir la qualité de ce service sans la réévaluation des coûts de son fonctionnement.

Vous parlez par ailleurs de transition écologique dont vous êtes prompt à dire qu'il ne s'agit que d'un dogme, mais aucune mesure dans ce débat n'est évoquée. Comment allez-vous respecter les engagements du PLAN CLIMAT AIR ENERGIE de notre territoire, document en cours d'élaboration, si tout le budget est mis sur de la rénovation ponctuelle de patrimoine sans tenir compte des besoins ? De cela, il n'en est pas question, juste un peu de végétalisation pour obtenir une libellule supplémentaire ? Ce n'est pas cela qui permettra à notre territoire d'absorber nos émissions de dioxyde de carbone et lutter efficacement contre le réchauffement climatique.

Le PLAN AIR CLIMAT devrait être approuvé en 2020 et aucune mesure pour répondre à ses obligations qui ne sont anticipées. Que dire du besoin de solidarité ? Au sujet des logements sociaux par exemple, vous dites que des projets vont être engagés, mais lesquels ? Car à part augmenter le nombre de logements à l'hectare au sein des ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION qui conduiront à un nombre plus importants de logements sociaux, quelle a été votre démarche auprès des bailleurs sociaux au long de votre mandat ?

En conséquence de votre manque de vision d'avenir, et de prospective, vous énumérez des opérations sans cohérence avec les besoins de notre commune, et vous annoncez un besoin d'emprunt budgétaire de 3,5 millions d'euros, ce qui porterait l'emprunt par habitant à 1050€, largement au-dessus de la moyenne des villes comparables (849€). Pour mémoire l'encours de la dette était en 2015 de 400€ par habitant et en 6 ans il passe à 1050€ par habitant soit plus de 2,6 fois le montant de 2015. Ces nouveaux emprunts devraient donc logiquement augmenter l'annuité de la dette et donc réduire la capacité de la commune à investir... sauf à augmenter la durée des prêts ou à augmenter les impôts comme vous l'avez fait en 2017 (taxe d'habitation +12% et taxe foncière +9,6%). A ce rythme, nos finances ne pourront absorber les charges inhérentes au maintien du service public, charges qui seront les nôtres lorsque nous aurons atteint un niveau de population de plus de 10 000 habitants en 2025 (dans 5 ans) !"

Réponse de Monsieur le Maire :

Quand vous dites que la présentation du DOB est basée sur beaucoup trop d'optimisme, je rappelle que depuis 2014 tous les débats d'orientation budgétaire nous ont valu cette taxation, trop d'optimisme et dans la réalité c'est l'inverse qui s'est produit. A savoir que nous avons prévu des budgets dont la réalisation en matière d'excédents sur le fonctionnement était très au-delà de ce qui avait été prévu. Et je rappelle depuis 2015, nous avons systématiquement un budget de fonctionnement qui est en excédent qui a atteint jusqu'à 1.4 millions d'euros de positifs et qui permet de basculer ces sommes en totalité ou en partie dans le budget d'investissement.

C'est cette gestion rigoureuse et ses résultats obtenus qui permettent de négocier avec les banques des emprunts à des taux extrêmement compétitifs. Et je rappelle que les montants d'intérêts lorsque nous sommes arrivés en 2014 se situaient au-delà de 180 000 euros tous les ans que nous devions rembourser et aujourd'hui nous avons maintenus aux alentours de 110 000 euros à 1150000 euros annuels de montants d'intérêts.

Donc je ne pense vraiment pas que ce DOB qui n'est pas un budget je le rappelle n'est pas du tout basé sur de l'optimisme mais du réalisme et des réalisations concrètes.

Intervention Mme AGOGUE :

Pourquoi annoncer des choses alors qu'elles ne sont pas faites ?

Par exemple la médiathèque, vous l'avez annoncé l'année dernière. La preuve vous dites que l'emprunt n'est pas ce que vous annonciez. Je ne comprends pas votre démarche.

Intervention Monsieur le Maire :

Je vais répondre. Je crois que vous n'avez pas l'habitude de gérer ces budgets, c'est un peu compliqué.

Lorsque l'on fait un budget, on le fait avant les résultats annoncés de l'année précédente. Chaque année j'explique

Il faut bien faire apparaître le delta à financer qui ne prend pas en compte l'excédent budgétaire de l'année précédente.

Et ce n'est qu'après la validation du compte administratif qui a lieu au mois de mars et qui intègre les résultats de l'exercice précédent et comme je l'ai dit tout à l'heure qui se situe entre 1 million et 1 millions 4 chaque année que le réajustement a lieu et fait diminuer le recours à l'emprunt s. C'est bien pour ça que Patrick GAY a pris la précaution de vous dire que le recours à l'emprunt devrait se situer dans les mêmes eaux que ce qui s'est passé sur l'exercice 2019, donc 2 millions d'euros et non pas 3.5.

En ce qui concerne la médiathèque, nous avons annoncé l'année dernière que nous lançons une étude de faisabilité. Cette année, cette étude a été menée, elle a été financée par le budget, et elle a été conclusive, elle a été positive. Ce qui nous permet de dire que l'année 2020 sera consacrée au lancement choix de l'architecte qui doit nous finaliser un projet définitif, avec réalisation en 2021 et inauguration en 2022.

Il me semble normal que dans un DOB, on donne cette information qui est majeure puisque c'est un projet important et qui est impactant pour les thorois.

Intervention Madame EL HAMLILI :

Je remercie d'abord Monsieur GAY d'avoir pris en compte nos remarques de l'année dernière, deux petites questions :

- Sur le développement des logements sociaux : est-ce que pour l'année 2020 on a des déductions de prévues sur les pénalités loi SRU ?
- Sur la médiathèque, vous dites que cela correspond à une réelle attente, alors avez-vous eu des courriers des demandes ou une consultation ou étude auprès de la population ?

Intervention de Monsieur le Maire :

- Sur les logements sociaux : chaque fois que la commune est amenée à réaliser des travaux qui permettent de faciliter l'installation de bailleurs sociaux, les travaux viennent en déduction de la pénalité qui je le rappelle est de 150 000 euros. Mais la déduction a lieu deux ans après, il y a donc un phénomène de retardement de cette bonification. Chaque fois que nous le pouvons, nous prévoyons des dépenses qui permettent de diminuer cette pénalité pour rendre cette pénalité active, soit sous forme d'aides au bailleur social soit des dépenses d'aménagement.

- Médiathèque : la commune a environ 9 000 habitants et on va vers 10 000 habitants prochainement. Aujourd'hui, nous avons comme outil culturel une bibliothèque extrêmement réduite, de qualité, très bien animé par des bénévoles mais nous avons 3400 ouvrages, ce qui est largement inférieur au besoin culturel des 850 enfants que nous avons à l'école, de la maison de retraite et des habitants. Je pense que l'accompagnement de la culture fait partie d'une responsabilité d'une commune et de pas donner les outils aux Thorois pour pouvoir participer à s'acculturer, je pense que ça serait un handicap majeur.

Intervention de Mme EL HAMLILI :

Avez-vous en 2018 pris des décisions ou des délibérations permettant de bénéficier de déductions en 2020 sur les pénalités ?

Réponse de Monsieur le Maire : oui nous avons délibéré pour des subventions à Grand Delta Habitat notamment et pour les travaux je pense que nous avons eu un certain nombre de travaux que l'on pourra déduire en 2020.

Mais les projets que nous avons dont certains sont en train de démarrer, d'autres ont pris un peu de retard parce qu'un certain nombre de voisins font des recours, l'ensemble de ces activités éloigne le risque d'augmentation de la pénalité SRU, si nous n'avons pas de politiques de développement des logements sociaux, la pénalité de 150 000 euros pourrait être multiplié par 4.

Intervention de Monsieur CLERC :

- Intervention un peu plus sur la forme : vous vous appropriez le titre d'un rapport où baisser les impôts c'est préparer l'avenir ? Je vous avoue que ça me choque un petit peu. Pour moi, l'impôt fait qu'une société fait qu'elle est une société et baisser les impôts pour moi ça prépare pas obligatoirement l'avenir. Cela me gêne un peu dans un débat d'orientation budgétaire et pour moi ça fait partie des dogmes aussi.

Par ailleurs, vous parlez d'une augmentation sensible d'autofinancement régulière. Quand je regarde les graphiques, je ne vois pas ça, en 2017 oui mais après non je vois un retour à une capacité d'autofinancement qui est identique à ce qui avait 5 ans en arrière.

Par ailleurs, vous justifiez l'augmentation des impôts par une baisse de la dotation. Moi je constate que l'augmentation des impôts a permis d'augmenter fortement l'autofinancement.

Je suis surpris vous dites qu'il n'y aura pas d'augmentation du budget CCAS, mais un peu en amont vous dites que vous allez porter une attention particulière aux personnes en difficulté dans le cadre du CCAS et que vous constatez une augmentation forte des besoins. Donc si vous augmentez votre attention à ces personnes-là et qu'il y a une augmentation forte des besoins, je suis curieux de savoir comment vous comptez faire sans augmenter le budget. Donc à ce niveau-là je pense que vous prenez les chiffres et vous leur faites dire un peu ce que vous voulez et vous parlez qu'on est en campagne, je ne sais pas qui est en campagne.

Et sur le fond, c'est votre vision de la biodiversité et de l'enjeu énergétique. C'est pour moi deux enjeux forts des générations futures qui me semble délaissés dans votre DOB.

Vous parlez de la gestion plus cohérente de la circulation automobile, je suis totalement d'accord avec vous. Mais actuellement, tous les Thorois de la commune doivent actuellement faire le tour soit à l'aller soit au retour et faire un ou deux kilomètres supplémentaires. Est-ce ce que vous avez chiffré ce que cela représente en km parcouru en CO₂ émis et je pense que c'est énorme et inutile et il me semble que c'est de votre fait. Si on veut faire baisser les émissions de CO₂ je pense qu'il faut faire revivre le centre-ville et pas en faire des musées.

Pour ce qui concerne la végétalisation, vous avez raison à condition que ce ne soit pas ce que l'on voit actuellement c'est-à-dire des arbustes et il faut des grands arbres, il faut les planter jeunes et petits, pas de grands que l'on attache et qui ne tiennent pas et dont le coût est important.

Pour ce qui est de la biodiversité, la révision du PLU que vous avez réalisé ne va pas dans ce sens, le déplacement du silo en est un exemple. Vous parlez de faire des efforts pour obtenir une troisième fleur, c'est bien mais je serais curieux de savoir quels sont les critères qui ont permis d'obtenir ces premières fleurs et de quelles réalisations il s'agit et à qui on les attribue du coup.

Les enjeux pour moi d'urbanisation ça doit être dans les complets quels soient sur des terres agricoles ou des terres boisées et c'est le premier facteur important pour défendre notre environnement, la biodiversité et les enjeux énergétiques pour notre avenir.

Vous concluez l'important c'est d'avoir des ambitions, je suis d'accord avec vous, les gérer avec discernement et intelligence, réalisme permette- moi d'en douter.

Intervention de Monsieur le Maire :

- sur les aspects financiers, je vous confirme que l'amélioration de l'autofinancement a été continue depuis 2015, on vous fournira les tableaux sans aucune difficulté et je dis bien l'amélioration des réalisations, pas des budgets prévisionnels.

Les baisses de dotation de l'état qui sont intervenues, en cumul c'est plus 1.4 millions de versement en moins dans pour notre commune. . Le budget de 2014 était de 7 000 000 d'euros, une baisse d'1.4 million en recettes, ce n'est pas neutre.

En ce qui concerne le CCAS, nous augmentons nos interventions grâce à une meilleure gestion, nous avons mutualisé un certain nombre de fonctions, fonction Ressources Humaines et comptabilité qui sont aujourd'hui absorbés par la commune et qui viennent alléger d'autant la charge du CCAS. Ces économies ont pu être mises à profit auprès des bénéficiaires.

En ce qui concerne les travaux, nous revendiquons que les travaux sont de notre fait qui aujourd'hui pénalisent les Thorois. Fallait-il ne pas faire de travaux rue de la République, je ne sais pas. Depuis des années on nous réclamait des travaux dans cette rue, la rue se dégradait, le Beffroi tombait en semi ruine et il était important que la commune se saisisse de

cette réalisation. La circulation est difficile en ce moment mais cela va s'amplifier prochainement. Il va y avoir une fermeture du pont de Douzumont pendant 3 mois de façon à réaliser le reste des travaux et donc les passages au cœur de la commune ne pourront plus être réalisés.

Intervention de Mme HAMLILI :

Je ne pense pas que M CLERC parlait des travaux, mais plutôt du sens unique.

Pour les plantations je suis d'accord avec vous, il faut planter des arbres qui ont capacité à grandir, donc il ne faut pas les planter grands, faut les planter plutôt petits mais qui est une capacité à grandir, c'est ce qu'il y a dans le projet coeur de ville

En ce qui concerne les fleurs la première fleur a été obtenue avant notre arrivée en 2014 et donc nous ne la revendiquons pas mais la 2ème que nous avons obtenu en 2016. Ce qui avait été initié en 2014 sur ce critère là nous a convenu et la preuve c'est que nous l'avons amplifié pour obtenir la deuxième fleur.

Intervention de Monsieur CLERC :

Si les tableaux ne sont pas les bons, présentez-nous le bon et pour les travaux rue de la république il y avait des choses de prévues, pas de sens unique mais avec une zone de partage. Pour le Beffroi, il y a eu des travaux avant votre arrivée pour le consolider à l'intérieur mais ça ne se voit pas, ce n'est pas dans l'apparence c'est plus sur le fond des choses et sur la 2ème fleur, j'aimerais savoir sur quelle critère elle a été attribuée ?

Intervention de Monsieur le Maire :

Sur des critères ils sont définis par l'organisme qui délivre le label.

Je reviens sur le tableau, j'ai bien précisé que la réalisation quand vous voyez l'année 2016, 2017 et 2018, on est à 1.5 millions en 2017, 1.4 millions en 2018, le 2019 c'est le budget prévisionnel. Il est taxé d'optimisme, non il est pessimiste, car nous allons le dépasser et le budget prévisionnel 2020 qui n'est pas encore acté, lui ressortira à 838 000. C'est -à-dire que l'on aurait en budget prévisionnel déjà une meilleure prévision que celle de l'année 2019. Attendez le mois d'avril, lorsque le compte administratif sera voté et vous verrez apparaître quelle est la réalité de l'épargne dégagée par le budget de fonctionnement.

Intervention de Monsieur CLERC :

Dans le DOB, vous parlez d'une forte croissance ces dernières années, moi si je compare 2014 à 2020, j'ai 60 000 euros d'écart sur le budget de la commune, ce qui n'est pas important, avec une variation plus importante en 2017 lié à l'augmentation d'impôts.

Intervention de Monsieur le Maire :

Vous vous trompez, en 2014 l'épargne nette de la commune était de 86 399 euros s'est monté à 263 000 en 2015 ; 179 000 en 2016, 866 000 en 2017 et 779 000 en 2018. C'est le réalisé. Le budget prévisionnel faisait apparaître une épargne nette de 13 992, il est pas fini le budget, il reste encore 15 jours, attendez le mois d'avril et vous verrez la courbe et moi je vous annonce dès à présent que ce sera du même tonneau et peut être même meilleur que l'année 2018.

On est passé d'une épargne 2014 et nous n'avons pas mis l'épargne 2013 car elle était négative, et nous sommes aujourd'hui à 866000 /779 000. Je parle d'épargne nette, une fois les remboursements d'emprunts réalisés.

Notre prévision 2020 fait déjà apparaître un montant supérieur à la prévision 2019.

Systématiquement dans nos DOB, nous avons été attaqués là-dessus alors que systématiquement nos résultats ont fait apparaître des résultats positifs.

Intervention de M Jacques NICOLAS :

- quand je lis « L'augmentation sensible de la capacité d'autofinancement sur les dernières années et encore en 2020 témoigne d'une gestion rigoureuse et constante », j'ai quand même un sentiment de malaise, j'ai le sentiment que c'est de l'autosatisfaction. Que d'autre le détermine de manière extérieure, ok mais que vous le disiez vous-même, ça me gêne.

D'autre part, dans les projets d'investissement cette année on a vu que beaucoup de projets n'arrivaient pas au bout pour un certain nombre de raison et le centre-ville est en retard, la maison Ribéri, je ne vais pas tous les énumérer, avec des projets qui ont complètement changé de forme comme la maison des médecins qui est passé de la cave à une maison complètement différente imaginée en centre-ville, avec finalement qui a géré ça, j'ai l'impression que c'est vous.

Un certain nombre de travaux a donc pris du retard et pour un certain nombre de raison, et notamment par le personnel de mairie car tout arrive à la fois et il faut tout faire et tout dans l'affolement, pas mal quand même avant les élections. Mme AGOGUE a parlé comme une candidate mais le maire aussi parle comme un candidat.

La médiathèque, je pensais que le processus passait par l'embauche d'un responsable culturel et en 2020 on parle de faire la 1ère partie de l'étude... Dans ce budget de 2020, on parle de 2021, 2022. C'est comme un peu la liste au père Noël. On ne s'est pas du tout occupé de médiathèque pendant tout ce mandat et là tout d'un coup une médiathèque dans 2 ans qui coûte un million de plus que celle de de Pernes et qui va coûter 300 00 euros par an de frais.

Il y a une chose que je n'ai pas vue dans cette présentation, c'est les travaux de la mairie. Il y a des problèmes de structures, il faudra probablement faire des travaux et ça n'apparaît nulle part, alors que ce sont des travaux importants alors qu'il faudra faire comme le CCAS il y a quelques années.

On parle d'équilibre entre le culturel et le sport, on a surtout acté sur le sport avec ces courts supplémentaires, la halle aux sports a complètement disparue.

Après le calendrier de l'avent, c'est la liste au père Noël, on en rajoute, on en rajoute. Vous arriverez toujours car vous êtes habile avec votre air de professeur, d'expliquer pourquoi on est mauvais, pourquoi on ne sait pas les choses. Il y a une capacité de séduire l'auditoire, moi je suis bluffé et dans toutes les réunions quartier c'est pareil. Dans les réunions que quartier, il y a une personne qui s'exprime doctement la vérité.

Intervention de Monsieur le Maire :

La principale responsabilité de Monsieur NICOLAS était de piloter les travaux donc s'il y a des retards, peut-être qu'il y a un lien.

Vote

Pour : 22

Contre : 5 (RIPOLL Bruno, AGOGUE-FERNAILLON Véronique, EL HAMLILI Nezha, CLERC Pierre, NICOLAS Jacques).

Yves BAYON de NOYER
Maire



Nombre de conseillers en exercice : 29 ; Nombre de conseillers présents : 24 ; Nombre de conseillers votants : 27

Président de séance : Yves BAYON de NOYER

PRÉSENTS : BAYON de NOYER Yves - BIHEL Marie-Hélène - BRESSON Laurent - MERIGAUD Héliène - GOMEZ Ellane - ROYER Christian -- DAVID-MATHIEU Christiane - GAY Patrick - LOUIS Olivier - LECLERC

Jean-François - TAVERNARI Roland - NICOLAS Jacques - VEDEL Chantal - LE CONTE Florence - GOMEZ Lionel - ANDRZEJEWSKI-RAYNAUD Florence - PEREIRA Elisabete - REMY Laurent - BOURDELIN Sylvie - SCHNEIDER Estelle - PIASECKI Valérie - AGOGUE-FERNAILLON Véronique - EL HAMLILI Nezha - CLERC Pierre

REPRESENTES : BLANES Thierry représenté par LECLERC Jean-François - BOUILLIN Marine représentée par BIHEL Marie-Hélène - RIPOLL Bruno représenté par AGOGUE-FERNAILLON Véronique

ABSENTS : VILHON Patrick - DIGNE Boris

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218401321-20191217-DEL19-102-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2019

Affichage : 20/10/2019

le Maire, Yves Bayon de Noyer



